

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Crécy-Ville, 22 mars 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Crécy-Ville, 22 mars 1867, 1867-03-22

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 01/09/2025 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45651>

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation1 p. (115r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 mars 1867](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Crécy-Ville](#)

Lieu de destination 35, rue Châtelaine, Laon (Aisne)

# Description

Résumé Sur un emploi d'instituteur. Godin informe Crécy-Ville qu'il est favorable à son recrutement et à celui de sa femme, dont les fonctions resteraient à définir. Il les invite à venir au Familistère pour une rémunération de 100 F par mois à répartir entre eux de façon égale comme le demandait Crécy-Ville ou à l'avantage de ce dernier comme le propose Godin.

## Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Familistère](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Gênes le 22 mars 1867 115

Monsieur Cray ville sur  
châtaignier 33 a lauré

les premiers renseignements obtenus  
que vous me donnent faire de penser  
qu'ils ne seront pas diminués par  
d'autres et que je puis en conséquence  
vous écrire pour vous faire au moins  
sur mon acceptation provisoire  
sur les autres candidats qui de-  
sont offerts

comme vous êtes en ce moment  
sans emploi ainsi que votre Dame  
il ne peut y avoir préjudice pour  
vous à venir faire vos ébuts au  
Familiste nous arrangerons les  
choses pour que vous trouviez  
100 francs par mois pour vous et  
votre Dame sans déterminer les  
fonctions car je ne puis assurer  
quelle ait immédiatement place dans  
la situation de l'an prochain mais le  
Familiste lui offrira en attendant  
d'autres ressources qu'il dépendant  
à que vous mariez dit avoir la  
capacité de mettre à profit

ceci fait de vous faire les partages  
comme vous me levez proposer je  
pourrai écrire un peu plus apparemment  
au dessus des deux

agréer de vous pour mes vœux  
Goden

*Lequel est écrit en deux parties  
l'une en haut l'autre en bas  
et au bas de la page il est écrit  
en deux parties*